

# LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ ET LES ENQUÊTES ANNUELLE ET BIENNALE

C0111

## ENJEUX

Après avoir rendu le SLS obligatoire à partir de 20 % de dépassement des plafonds de ressources, le gouvernement a fixé réglementairement les paramètres de calcul. Ce calcul nécessite une maîtrise fine des plafonds de ressources et des catégories de ménages. Or les contestations et contentieux autour du SLS sont liés majoritairement à ce dernier paramètre. Ce stage permet de bien faire la distinction entre l'enquête biennale relative à l'occupation du parc social et l'enquête annuelle (périodicité, champ d'application, sanctions).

## PUBLIC

Responsable et agent de gestion locative.  
Responsable financier et comptable.  
Responsable d'agence et agent administratif participant à l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS) et/ou chargé de l'information des locataires.

## OBJECTIFS

- › distinguer le champ d'application et les modalités de mise en œuvre des enquêtes
- › repérer les groupes immobiliers soumis au SLS
- › déterminer les catégories de ménage
- › calculer le SLS.

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports théoriques. Exemples pratiques. Échanges avec les participants. Prévoir une calculatrice. Les participants sont invités à se munir de documents internes tels que : formulaires d'enquête, barèmes, simulations...

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## ANIMATION

Loïc AURIAC ou Marie-Frédérique BLANC, Consultants-formateurs.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

6 et 7 mars 2025  
23 et 24 juin 2025  
29 et 30 septembre 2025  
1<sup>er</sup> et 2 décembre 2025

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

### 2 PENDANT - EN GROUPE

- **Le contenu sera modifié au fur et à mesure des actualités et intégrera les évolutions juridiques à venir.**
- **Les fondements**  
Le contenu sera modifié au fur et à mesure des actualités et intégrera les évolutions juridiques à venir.
- **Les procédures d'enquête**
  - › contenus respectifs des deux enquêtes
  - › destinataires des enquêtes
  - › défaut ou tardiveté de réponse aux enquêtes et sanctions
  - › défauts de réponses récurrents
  - › impact sur les droits locatifs
- **Le calcul du SLS**
  - › le seuil de déclenchement
  - › la notion de catégorie de ménage
  - › la formule et son plafonnement
- **Les points de vigilance**
  - › exonération de plafond à l'attribution et SLS
  - › procédures contentieuses et SLS
  - › paramétrage des catégories de ménages, tarifs, exclusions
  - › conformité des documents : formulaires, mise en demeure
- **L'impact des changements de situations**
  - › les motifs de recalcul (baisse des ressources, changement de situation familiale)
  - › les éléments justificatifs
  - › l'appréciation de la date d'effet du nouveau calcul
- **Le rachat de patrimoine non conventionné**
  - › l'impact de l'Ordonnance du 15 mai 2019 et du Décret du 7 février 2020.

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

**PRIX NET : 1610 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. [patricia.sivakumar@afpols.fr](mailto:patricia.sivakumar@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)